



Mission Wallonne
des Secteurs Verts

PreventAgri



CHECK-LIST DES RISQUES ET MESURES DE PREVENTION POUR L'ACCUEIL A LA FERME

Ce document est destiné à aider l'accueil à la ferme. Il permettra de mieux identifier les risques présents dans la structure d'accueil. Des conseils *en italique* sont ajoutés. Ci-dessous, la ou les personne(s) accueillie(s) sont dénommées « l'accueilli » que l'accueil soit individuel ou collectif.

Edition 2021

Questions Générales

1. Organisation et encadrement

Vous trouverez une liste non exhaustive des risques qui peuvent être rencontrés dans une exploitation du milieu agricole en annexe 1.

Y a-t-il un bulletin d'inscription pour valider la participation au stage de l'accueilli ?	oui 	non	
Y a-t-il une fiche de renseignement sur la santé de l'accueilli remplie avant le premier jour d'accueil ?	oui 	non	
Y a-t-il un document reprenant les informations pratiques (type de vêtements à porter, collation à prendre, ...) distribué au préalable au responsable de l'accueilli ?	oui 	non	
Une visite préalable de la structure est-elle organisée avec le responsable de l'accueilli ?	oui 	non	
Y a-t-il un règlement organisant les activités dans la structure ? Ex : mise en place de consignes de sécurité, interdiction de certains lieux, consignes fumeurs, lieu de rassemblement...	oui 	non	
Les consignes de sécurité de la structure sont-elles communiquées avant le premier jour d'activités de l'accueilli ?	oui 	non	
Les consignes de sécurité sont-elles affichées dans la structure d'accueil ?	oui 	non	
Une zone de parking est-elle clairement indiquée ? <i>Un sens de circulation peut être mis en place lorsque la configuration de l'exploitation le permet.</i>	oui 	non	
<p>Y a-t-il une trousse de secours dans la structure ? → Liste annexe 2</p> <p><i>Il est nécessaire de prévoir un inventaire à jour de la trousse de secours (une feuille suffit). Notez-y le matériel contenu dans la trousse, sa quantité de départ, sa quantité actuelle, la date d'ouverture et les éventuelles dates de péremption. Le contenu de la boîte de secours doit être revu à chaque stage.</i></p> <p><i>Les personnes responsables des enfants doivent savoir où se trouve la trousse de secours dès le début de la journée.</i></p> <p><i>Un panneau signalant clairement où se trouve la boîte de secours doit être affiché.</i></p>	 	oui 	non
			

<p>Existe-il des mesures de secours en cas d'incendie ou d'accident et l'accueilli est-il mis au courant ?</p> <p>Ex : que faire en cas d'incendie, utilisation des extincteurs, sensibilisation aux détecteurs de fumées, utilité des blocs autonome ?</p>		<p>oui 👍</p>	<p>non</p>
<p>Les numéros de téléphone des centres antipoison, des services d'aide, du docteur, du responsable de l'accueil, du chef d'entreprise, ... sont-ils connus par toutes les personnes concernées et affichés ?</p> <p>→Exemple annexe 3</p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>Une personne de la structure d'accueil est formée aux premiers secours ?</p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>Lors de l'accueil, une personne de réserve est disponible sur l'exploitation ?</p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>Y a-t-il suffisamment de moniteur(s) pour l'encadrement ?</p> <p><i>L'encadrement recommandé est de 1 moniteur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 moniteur pour 12 enfants de plus de 6 ans + 1 encadrant.</i></p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>Les enfants sont-ils comptés en début/fin de journée ?</p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>L'accueilli doit-il emprunter une voie de circulation ?</p> <p><i>Les groupes de piétons conduits par un guide peuvent circuler sur la chaussée. Ils doivent dans ce cas emprunter le côté droit. Seuls les groupes de piétons composés de cinq personnes et plus, accompagnés d'un guide peuvent emprunter le côté gauche de la voirie et marcher en file indienne. Les enfants sont équipés d'un gilet fluo pour effectuer un déplacement sur la voie publique.</i></p>	<p>non 👎</p>	<p>oui</p>	
<p>Êtes-vous correctement assuré ? Votre assurance couvre-t-elle toutes les activités ?</p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>Existe-t-il un endroit dans lequel l'accueilli peut manger au chaud et au sec, ranger ses vêtements ?</p> <p><i>Le rangement des blousons peut se faire à l'aide d'un porte manteau en caoutchouc. Accrochez le porte manteau à hauteur des enfants, ni trop haut, ni trop bas pour faciliter la préhension des manteaux.</i></p>		<p>oui 👍</p>	<p>non</p>
<p>Le mobilier de la structure d'accueil est en bon état ?</p> <p>Ex : table lisse et sans écharde, chaise stable...</p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>L'accueilli a-t-il accès à des sanitaires propre et en bon état ?</p> <p><i>Lavabos : Sa hauteur utile est comprise entre 50cm (pour les 2/4ans) et 65cm (pour les 8/10ans).</i></p> <p><i>Toilettes : Il est recommandé d'installer 1 toilette pour 20 filles et 1 toilette pour 20 garçons. Elles doivent être nettoyées dès que nécessaire. Veillez à ne pas laisser de produits ménagers accessibles aux enfants. Pour les petits, un accès simplifié peut être mis à disposition :</i></p>		<p>oui 👍</p>	<p>non</p>

Chutes de hauteur, de plain-pied, d'objets

Les lieux accessibles à l'accueilli sont-ils rangés ?	oui 👍	non
Y a-t-il des objets qui traînent à terre ? Ex : tuyaux, fourche, bombonne de gaz...	non 👍	oui
Y a-t-il suffisamment d'espace de rangement pour pouvoir ranger ou suspendre correctement le matériel ?	oui 👍	non
L'aire de jeux est-elle sécurisée par une clôture ?	oui 👍	non
Les zones glissantes sont signalées ou recouvertes d'une surface antidérapante ? Ex : escalier anti-dérapant, sol anti-dérapant en salle de traite, signalisation des marches ...	oui 👍	non
Les espaces situés en hauteur sont équipés d'un garde-corps ?	oui 👍	non
Les échelles sont-elles inaccessibles à l'accueilli ?	oui 👍	non
Les escaliers sont-ils équipés d'une rampe ?	oui 👍	non
Les ballots sont-ils empilés de manière stable et l'accueilli n'a pas accès à la meule ?	oui 👍	non
L'accueilli ne participe pas à des activités où il est susceptible de chuter ? Ex : monter dans les engins agricoles lorsqu'il n'y a pas de siège prévu, monter sur des ballots instables...	non 👍	oui
L'accueilli ne participe pas à des activités où des objets sont susceptibles de lui tomber dessus ? Ex : tunnel de ballots instables...	non 👍	oui
Les trappes , accès sont ils bien fermés ? Ex : trappe du fenil, accès à la fosse...	oui 👍	non
L'accueilli ne monte pas dans un chargeur frontal en position haute ?	non 👍	oui

2. Risque de coupure, brûlure et heurts

L'accueilli a-t-il accès à des points chauds dans la structure ? Ex : gazinière, fou, feu... <i>Les points chauds doivent être rendus inaccessibles.</i>	non ☞	oui
Y a-t-il des objets tranchants dans le passage/a disposition de l'accueilli ? Ex : tôles, arrêtes saillantes, outils...	non ☞	oui
Les clôtures (des prairies, de l'aire de jeux, ...) sont-elles en bon état ?	oui ☞	non
L'aire de jeux répond-t-elle aux exigences de la loi ?	oui ☞	non
En dehors de leur utilisation, la clé ne reste pas sur le contact des machines ?	oui ☞	non
Toutes les machines sont-elles stables lors du remisage, stockage ?	oui ☞	non
L'accueilli qui accompagne le conducteur du tracteur est installé sur un siège prévu à cet effet ?	oui ☞	non
L'accueilli ne conduit pas de véhicule agricole ?	oui ☞	non
L'accès au parc à machines est-il délimité et inaccessible à l'accueilli ? Ex : Le parc à machines est délimité par un balisage.	oui ☞	non

3. Produits dangereux (produits phytosanitaires, désinfectants, produits de nettoyage ...)

Les produits phytopharmaceutiques sont-ils rangés dans un local phyto fermé à clé ?	oui ☞	non
Les produits d'entretien sont-ils hors de portée de l'accueilli ? Ex : produit WC, produits de salle de traite...	oui ☞	non
Chaque produit est accompagné de son étiquette d'origine en bon état ?	oui ☞	non
Les produits dangereux se trouvent-ils dans leur emballage d'origine ?	oui ☞	non
Les endroits traités sont-ils fermés après utilisation et signalés pour empêcher que quelqu'un n'y entre avant la fin du délai de réentrée ? Ex : serres...	oui ☞	non
L'accueilli n'utilise pas de produits dangereux.	oui ☞	non

4. Eclairage et électricité

Tous les passages et voies de circulation sont-ils convenablement éclairés ?	oui 👍	non
Y a-t-il un éclairage suffisant des lieux d'activités ?	oui 👍	non
L'installation de basse tension de la structure est-elle contrôlée tous les 5 ans par un organisme agréé ?	oui 👍	non
Toutes les lignes électriques sont-elles isolées ?	oui 👍	non
L'installation électrique est-elle entretenue (prises et interrupteurs en bon état, câbles électriques intacts ...) ?	oui 👍	non
Les allonges et blocs multiprises sont en bon état et inaccessibles ?	oui 👍	non
Les prises et interrupteurs potentiellement soumises à des jets d'eau sont imperméables à l'eau (marqués IP55) ?	oui 👍	non
Les fusibles sont-ils annotés sur le tableau électrique en cas de besoin ?	oui 👍	non
Un disjoncteur différentiel de 30mA est-il placé sur chaque tableau ?	oui 👍	non



Le disjoncteur différentiel permet de protéger les personnes et les machines contre les courants de fuite. De manière simple, son rôle est d'arrêter le courant avant que celui-ci ne vous électrocute. Avec le temps, le différentiel perd de son efficacité sans que vous vous en rendiez compte.

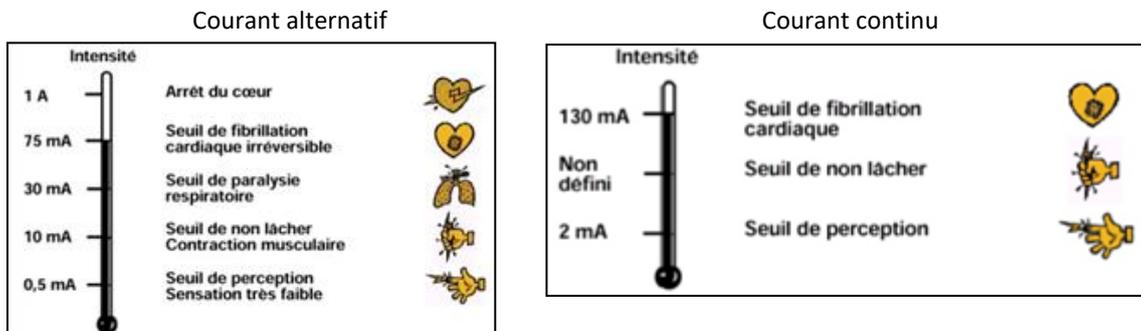


Chaque année, nous vous recommandons de tester l'interrupteur différentiel. Il suffit d'appuyer sur le bouton « test » :

- Si l'interrupteur s'enclenche, le différentiel est toujours bon ;
- Sinon, il faut remplacer le différentiel.

La plupart des disjoncteurs différentiels placés sur les installations électriques déclenchent à 300 mA. Cependant le courant alternatif devient dangereux à partir de 30 mA (seuil de sécurité de chantier). Il est donc préférable d'opter pour un interrupteur différentiel de 30 mA.

Les effets du passage du courant :



Dans tous les cas lors d'une intervention sur une installation électrique, toujours couper le courant à la source.

5. Incendie

<p>Dans l'exploitation, est-il interdit de fumer dans l'atelier, le hangar, à proximité du carburant ou de matières combustibles (paille, foin, papier ...) ? Est-ce indiqué sur les lieux ?</p>		<p>oui 👍</p>	<p>non</p>
<p>Un lieu est-il déterminé pour les fumeurs ?</p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>Les engins motorisés ne sont pas garés à proximité du stock de foin ou de paille ?</p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>Les travaux engendrant la projection de particules incandescentes (poste à souder, disqueuse, meuleuse ...) ne sont jamais exécutés à proximité des produits facilement inflammables ?</p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>Y a-t-il des extincteurs présents ?</p> <p><i>Pour faciliter leur utilisation en cas d'urgence :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les accrocher à hauteur d'homme, pour les saisir plus aisément avec le pictogramme à hauteur de yeux. • Ne pas stocker de matériel devant les extincteurs. • Prévoir suffisamment d'espace pour y accéder. <p><i>Le détecteur de fumée peut être relié au smartphone, ce qui permet d'être alerté directement en cas de problème.</i></p>		<p>oui 👍</p>	<p>non</p>
<p>Les extincteurs sont-ils facilement accessibles et signalés ?</p> <p><i>N'oubliez pas de placer et de signaler tous les extincteurs à l'aide du panneau suivant :</i></p>		<p>oui 👍</p>	<p>non</p>
<p>Les extincteurs sont-ils contrôlés annuellement ?</p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>Les sorties de secours sont-elles correctement signalées ?</p> <p><i>Pour les sorties de secours</i> <i>Pour la sortie principale</i></p>  <p>ou</p>  	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	
<p>Les dispositifs de chauffage d'appoint sont-ils entretenus régulièrement et non recouvert (radiateur électrique ...) ?</p>	<p>oui 👍</p>	<p>non</p>	

① Une inspection par les pompiers est un plus permettant de faire le point sur l'état des bâtiments.

Quelles sont les causes d'incendie dans une exploitation agricole ?

Sources d'incendie	Principaux combustibles
<ul style="list-style-type: none"> • Atelier : soudure, meulage... • Cuisine • Échappement des machines • Cigarette • Auto-combustion des récoltes • Electricité (surcharges, défaut câble) • Canon à chaleur... • Foudre • ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Paille • Huiles et carburants • Solvants • Matières organiques sèches • Structures en bois • Gaz de fumier (méthane) • Bouteilles de gaz

① Un panneau signalant l'aire de rassemblement en cas d'urgence peut être installé (un incendie par exemple).

Cette aire a pour but de rassembler toutes les personnes présentes dans les bâtiments afin de pouvoir les compter et ainsi de savoir si tout le monde est bel et bien sorti du bâtiment en feu.

Si cette aire de rassemblement est mise en place, il va de soi que les instructions doivent être données aux visiteurs de la ferme.

Choisissez la localisation de l'aire de rassemblement afin de ne pas gêner le travail des services de secours.



Nous vous conseillons de suivre le cours d'équipier de première intervention afin de pouvoir utiliser correctement les extincteurs présents dans l'exploitation

<p>CO₂</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenir l'extincteur vertical - viser la base des flammes <p>1m à 1,5m</p>	<p>Tenir fermement le tromblon en main Asperger EN CONTINU sur les liquides Efficace sur les flammes Autonomie : 20 secondes</p> <p>Fermer le Robinet!</p> <p>Brûlures par le froid : -78°C Uniquement pour les petits incendies</p>
<p>Poudre</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenir l'extincteur vertical - viser la base des flammes <p>3 à 4 m</p>	<p>Fermer le Robinet!</p> <p>Asperger en discontinu sur les solides Asperger en continu sur les liquides Rapide et efficace sur les flammes Autonomie : 15 secondes</p> <p>Provoque des dégâts Limite la vision</p>
<p>Eau avec additif</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenir l'extincteur vertical - viser la base des flammes <p>varie en fonction de la portée</p>	<p>Pouvoir extincteur durable : couche de mousse efficace sur les braises Asperger en discontinu sur les solides Autonomie : 60 à 90 secondes Peu de dégâts</p> <p>Lent</p>
<p>Lance</p> <ul style="list-style-type: none"> - diriger vers la base des flammes <p>varie en fonction de la portée</p>	<p>Efficace sur les braises Asperger en discontinu sur les solides Autonomie : illimitée</p> <p>Dégâts Danger avec les liquides ! Electrocution !</p>

6. Animaux

Les chiens sont-ils enfermés lors de la visite de l'accueilli ?	oui ☺	non
Y a-t-il présence d'animaux agressifs dans la structure ?	non ☺	oui
Les animaux malades et/ou agressifs sont-ils écartés lors de la visite de l'accueilli ?	oui ☺	non
L'accueilli se lave-t-il les mains après avoir touché les animaux ?	oui ☺	non
Les animaux sont-ils écornés ? Si non, des mesures de sécurité sont-elles mise en place ?	oui ☺	non
Les animaux sont-ils enfermés lors de la visite de l'accueilli et accessibles seulement avec un encadrant ?	oui ☺	non
Les petits animaux sont-ils manipulés dans un endroit sécurisé ? Ex : un box de cheval vide, un parc fermé par des petits ballots, un parc en hauteur avec des rebords en bois lisse...	 oui ☺	non
Les consignes de sécurité avec les animaux sont-elles données ?	oui ☺	non
L'accueilli est équipé avec toutes les protections nécessaires pour la monte à cheval ? Ex : casque, gilet de protection, chaussures adéquates et gants si besoin.	oui ☺	non

① Pour en savoir plus:

Vous pouvez vous rendre sur le site internet <https://secteursverts.be/preventagri-prevention-securite-secteurs-verts/accueil-a-la-ferme/> pour découvrir plus de documentation relative à l'accueil à la ferme.

Pour toute demande d'informations complémentaires sur la santé et la sécurité au travail, n'hésitez pas à contacter PreventAgri au 065/61.13.70 ou par mail à info@secteursverts.be.

ANNEXES

Liste des risques

Risque N°1 – Chute de plain pied – Glissade



A titre d'exemple

- Sols défectueux
- Différences de niveau
- Passages encombrés
- Sols inégaux



Mesure de prévention

- Supprimez les zones dangereuses
- Eclairiez les passages
- Utilisez un revêtement anti dérapant
- Entretenez régulièrement les sols

Risque N°2 – Chute de hauteur

A titre d'exemple

- Planchers en mauvais état
- Accès à des parties hautes non protégées
- Utilisation de moyen non adaptés (caisses, palettes...)

Mesure de prévention

- Supprimez les zones dangereuses
- Placez des protections type main courante, garde-corps
- Utilisez un revêtement anti dérapant
- Entretenez les échelles et fixez les

Risque N°3 – Chute d'objets - Effondrement

A titre d'exemple

- Objets stockés en hauteur
- Etagères instables
- Piles instables ou posées sur un sol instable

Mesure de prévention

- Améliorez le mode de rangement
- Créez des aires de stockage
- Limitez les hauteurs de stockage

Risque N°4 – Circulation et déplacement

A titre d'exemple

- Mauvais état des véhicules
- Manque de signalisation sur le véhicule
- Personne non formée à la conduite
- Zone engins/ piétons

Mesure de prévention

- Entretenez les véhicules
- Mise en place de signalisation
- Formez les salariés
- Absence de personne autour lors de la manutention d'objets

Risque N°5 – Manutention mécanique

A titre d'exemple

- Instabilité de la charge
- Conduite sans visibilité suffisante
- Moyen de manutention inadapté à la tâche

Mesure de prévention

- Entretenez vos moyens de manutention
- Maintenez en conformité les moyens de manutention

Risque N°6 – Manutention manuelle

- | A titre d'exemple | Mesure de prévention |
|-----------------------------------|--|
| - Charges lourdes (> 25kg) | - Utilisez des moyens de manutention |
| - Siège en mauvais état | - Formation gestes et postures |
| - Postures inadaptées | - Portez les équipements de protection |
| - Poste de travail trop bas/ haut | - Adaptez le poste de travail |

Risque N°7 – Machines fixes et mobiles - Outils

- | A titre d'exemple | Mesure de prévention |
|--|--|
| - Matériel peu entretenu | - Entretien du matériel |
| - Protections défaillantes ou absentes | - Portez des protections individuelles |
| - Pas d'équipements de protection | - Formez les personnes aux machines |
| - Méconnaissance du fonctionnement | - Diminuez les vibrations |

Risque N°8 – Le bruit

- | A titre d'exemple | Mesure de prévention |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| - Niveau sonore élevé (>85 dB(A)) | - Limitez le bruit à la source |
| - Bruit impulsif (chocs...) | - Portez des protections auditives |

Risque N°9 – Produits chimiques - Poussières

- | A titre d'exemple | Mesure de prévention |
|-------------------------------------|---|
| - Présence d'amiante | - Réalisez un diagnostic amiante |
| - Utilisation de produits chimiques | - Portez des protections individuelles |
| - Présence de poussières (foin...) | - Formez et informez les personnes |
| - Locaux de stockage non adapté | - Adaptez les locaux (fermés à clé, rétention...) |

Risque N°10 – Electricité

- | A titre d'exemple | Mesure de prévention |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| - Boîtiers électrique ouverts | - Vérifiez les installations |
| - Câbles dénudés, multiprises abîmées | - Entretenez les machines électriques |
| - Pas de contrôle de l'installation | - Réparez les câbles ou les prises |
| - Outils électriques non entretenus | - Fermez les boîtiers électriques |

Risque N°11 – Incendie

A titre d'exemple

- Mélange de produits incompatibles
- Installation électrique non conforme
- Stockage de récolte trop humide
- Point chaud à proximité du stockage fourrage (pot échappement, cigarette...)

Mesure de prévention

- Connaissance des mélanges autorisés
- Eloignez les sources de chaleur
- Vérifiez la récolte avant stockage
- Installez une protection incendie

Risque N°12 – Eclairage

A titre d'exemple

- Zone de passage mal ou peu éclairée
- Zones d'éblouissement
- Eclairage insuffisant au poste de travail
- Lampes non remplacées

Mesure de prévention

- Privilégiez l'éclairage naturel
- Entretien des lampes
- Rajoutez de l'éclairage si nécessaire

Risque N°13 – Intervenants extérieurs

A titre d'exemple

- Méconnaissance du site et des risques
- Co-activité

Mesure de prévention

- Ecrire les consignes de sécurité
- Réalisez une inspection commune
- Formez et informez les personnes

Risque N°14 – Les animaux

A titre d'exemple

- Méconnaissance des animaux
- Locaux inadaptés
- Absence de contention
- Locaux de stockage non adapté

Mesure de prévention

- Se former à la contention
- Contention en prairie
- Installez une contention
- Aménagez les locaux (passage d'homme, circulation animaux...)

Risque N°15 – Risques infectieux, parasitaires et biologiques

A titre d'exemple

- Présence de tiques, rats, renards ...
- Contact avec des plantes ou animaux transmettant des maladies
- Personne allergique

Mesure de prévention

- Portez des équipements (gants ...)
- Se tenir à jour des vaccins (antitétanique)
- S'inspectez tous les jours en cas de travaux en extérieurs (tiques)

Cette liste n'est pas exhaustive mais donne une idée des risques à analyser.

Premiers secours :

Chaque année, PreventAgri organise gratuitement avec accueil champêtre, des séances d'initiation au secourisme. Ces séances peuvent vous être utiles afin de vous remémorer les gestes de premiers secours.

Contenu de la trousse de secours

C'est « l'employeur qui, sur l'avis du conseiller en prévention et le médecin du travail, détermine le contenu de la trousse de secours et l'endroit où il doit se trouver et si des compléments sont nécessaires. ». C'est également l'employeur qui doit vérifier régulièrement si ces moyens sont effectivement présents (Art.5)

Application 112 BE

Nous vous conseillons d'installer l'application 112 BE sur votre smartphone. L'app 112 BE est un des moyens pour contacter les centres d'appels urgents si vous êtes en détresse et que vous avez besoin de l'aide urgente des pompiers, d'une ambulance et/ou de la police en Belgique.

Les médicaments :

Un médicament ne peut se trouver dans une boîte de secours que sous le conseil d'un médecin.

Tous les médicaments doivent être conservés sous clé ou hors de la portée des enfants et dans leur emballage d'origine accompagnés de la notice explicative.

Le secouriste doit se conformer aux règles d'utilisation préconisées par le fabricant, noter la date d'ouverture du produit et contrôler la date de péremption à chaque utilisation.

Le fait de ne pas donner de médicaments en tant que secouriste est une question de responsabilités. Seule une autorisation écrite du médecin de la victime ou du médecin du travail de l'entreprise permet de déroger à la règle ; il ne faut jamais dépasser les doses prescrites.

COMPOSITION INDICATIVE DE LA TROUSSE DE PREMIERS SOINS :

Le matériel d'hygiène :

- Eau potable pour rincer la plaie
- Désinfectant pour les mains



Le matériel de soins :

Produit	Dimension	Quant.	Utilisation
Carnet et stylo Fiches « premiers secours »			<i>Pour noter les sorties de matériel de la trousse de secours et compléter la fiche « premiers secours » en cas d'accident bénin</i>
Gants fins à usage unique		Min 2 paires	<i>Protection de l'intervenant</i>
Désinfectant pour les mains			<i>Protection de l'intervenant</i>
Compresse stériles <i>conditionnement individuel</i>	10x10 et 5x5	10	<i>Nettoyage / protection des plaies</i> 
Pansements adhésifs résistants à l'eau	<i>Différentes tailles</i>		<i>Protection des petites plaies</i> 
Bandes extensibles type cambric	5m x 5cm et 5m x 7cm	4	<i>Maintien de compresses</i> 
Pansements compressifs	2,5 m x 10 cm	2	<i>Saignements abondants</i> 
Doigtier			<i>Protéger la plaie d'éléments extérieurs</i> 
Sparadrap hypoallergénique	<i>En rouleau</i>	2	<i>Maintien de bandes et de compresses</i> 
Antiseptique incolore <i>type Chlorhexidine solution aqueuse stérile</i>	<i>Dosettes individuelle s ou lingettes</i>		<i>Nettoyage des plaies</i> 
Gel anti-brûlure	<i>Dosettes à usage unique</i>	10	<i>Limitier la brûlure quand il n'y a pas d'eau</i> 

Pochette de froid instantané			<i>Soulager les hématomes suite à un coup, entorse...</i> 
Sérum physiologique	<i>Dosettes à usage unique</i>	10	<i>Nettoyage de plaies peu profondes, rinçage des yeux</i>
Pansement triangulaire stérile	90cm x90 cm x 127cm	1	<i>Soutenir un membre supérieur, bloquer une articulation touchée par un traumatisme</i> 
Epingles de sûreté inoxydable	<i>Différentes tailles</i>		<i>Fermer un bandage</i>
Masque de bouche à bouche ou filtre de protection			<i>Protection pour la réanimation</i> 
Paire de ciseaux inoxydables à bouts ronds de 14 cm de long		1	<i>Couper les bandes et compresses</i> 
Sacs en plastique hermétiques <i>type sacs de congélation</i>		2	<i>Récupération et conservation de membre amputé</i>
Couverture de survie isotherme		1	<i>Couvrir une personne blessée ou en état de choc</i> <i>Protection contre le froid et le chaud</i>
Pince à échardes		1	<i>Retirer les corps étrangers dans les plaies</i>
Tires tiques	<i>Petite et grande</i>	2	<i>Retirer les tiques</i> 

Tenir régulièrement à jour afin qu'il n'y ait ni produit manquant ni produit périmé.

PROCEDURE EN CAS D'URGENCE

Personne responsable à contacter en cas d'urgence (Nom et numéro) :

.....

Secouriste(s) (Nom et numéro) :

.....



Service de secours 112

Appel d'urgence pour : Ambulance, Service incendie.



Police fédérale 101

En cas de besoin rapide d'aide policière.



Centre antipoison 070/ 245.245

Vous connaissez le produit et la personne est consciente : appelez le centre antipoison.

Dans tous les autres cas, appelez directement le 112.



Localisation de la boîte de secours :

EN CAS D'ACCIDENT :

**PROTEGER ET
SECURISER LES LIEUX**



**EXAMINER
LA VICTIME**



**ALERTER
LES SECOURS**



AGIR

Selon vos
compétences et
les instructions
des secours

Restez auprès de la victime et rassurez-la.

EN CAS D'INCENDIE :

Restez calme, alertez les secours et rejoignez le point de rassemblement.

